

Carte d'identité

Nom : Hérisson d'Europe

Nom scientifique :

Erinaceus europaeus

Taille : 20 à 30 cm

Poids : 450 à 700 g

Portée : 3 à 7 petits,
1 à 2 portée/an



Adresse : partout où il y a des feuilles pour construire son gîte : en lisière de forêt, dans les parcs et jardins. Il est présent aussi bien en ville qu'à la campagne.

Signe particulier : il se déplace quotidiennement sur des distances importantes (pouvant être supérieures à plusieurs jardins). Il est donc important de ne pas entraver ses mouvements mais au contraire de les faciliter.



Loisir hivernal : dormir !

En raison du manque de nourriture, il hiberne pendant la mauvaise saison.

Profession : il mange des limaces, des vers et des insectes qui se nourrissent des plantes et légumes du jardin. C'est donc un excellent assistant jardinier.



Vous avez eu la chance de voir un hérisson, n'hésitez pas à transmettre vos observations sur le site participatif « Faune Alsace » qui permet de collecter les données faunistiques de la région : faune-alsace.org

Comment aider cet assistant jardinier ?

Vers un jardin plus naturel...



Les pesticides empoisonnent sa nourriture. Privilégiez des solutions moins nocives.

⚠ Des accidents à éviter ! ⚠



Soyez prudent lorsque vous passez la tondeuse ou avant de brûler des tas de feuilles : un hérisson pourrait s'y cacher.



Les piscines, fosses et autres trous profonds sont des pièges mortels. Couvrez-les ou mettez une planche pour l'aider à ressortir.

Des clôtures adaptées !



Assurez-vous que les clôtures donnant sur la rue l'empêchent de traverser.

Les autres clôtures doivent lui permettre d'aller et venir.

Le gîte et le couvert !



Les branchages et les tas de feuilles mortes lui serviront d'abri.

Votre compost : un excellent garde-manger.

Construire un abri pour hérisson



Un animal qui hiberne ne doit pas être réveillé ou dérangé sinon il risque de mourir.

Le hérisson est strictement protégé.

Il est interdit de le tuer, de le blesser, de le transporter, de le vendre, mais aussi de le garder chez soi comme animal de compagnie, même pour le soigner.

Le hérisson en Alsace

Le Hérisson d'Europe est **commun** et occupe tout le territoire. L'Alsace, densément peuplée et artificialisée, est un des territoires où l'on dénombre **le plus grand nombre de hérissons accidentés** avec une estimation annuelle située dans une fourchette de **26 000 à 48 500 individus**.

60 %

des hérissons meurent à cause des activités humaines :

26 %

meurent intoxiqués par des pesticides.

24 %

sont décimés par le trafic routier.

10 %

décèdent en raison d'accidents domestiques.

Conduite à tenir lorsque l'on trouve un hérisson ?



Avant de le déranger, assurez-vous qu'il s'agit bien d'un animal en détresse. **Ne le déplacez pas sans raison valable, ne le soignez pas vous-même !** Contactez systématiquement le service médiation faune sauvage* ou le centre de sauvegarde pour la faune sauvage le plus proche.

* Le Pôle « médiation faune sauvage » est un service de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace et du GEPMA. Il est destiné à répondre à toutes les demandes liées à la faune sauvage, protégée ou non, et à apporter les conseils adaptés à chaque situation.

03 88 22 07 35 ou 06 87 14 66 78
Centre de soins LPO Alsace
03 88 04 42 12

Réalisé avec le soutien de :



Ensemble, préservons
LE **HÉRISSON**
D'EUROPE



GEPMA

Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace
8 rue Adèle Riton - 67 000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 53 51 - courriel : contact@gepma.org

gepma.org



Crédits photos : H. Énoche, F. Havet, C. Hiegel, LPO PACA.